

Le mini journal du Lac





**IL Y A UNE PLACE POUR VOUS DANS
L'ÉQUIPE D'INTERVENTION BÉNÉVOLE
DE LA RÉGION DE
LA MATAPÉDIA!**

Si vous aimez l'action, rejoignez notre dynamique équipe de services aux sinistrés et portez, vous aussi, le dossard rouge, symbole humanitaire par excellence. Soyez ainsi au cœur de l'action, dans votre communauté. Une formation en intervention d'urgence auprès des sinistrés, reconnue par le gouvernement du Québec, est offerte à tous les intervenants volontaires.

Communiquez avec nous pour plus de renseignements :

- en visitant notre site partenairescroixrouge.ca
- ou en composant le **(418) 648-9066 #648 5357**

De plus, un lien vers une séance d'information virtuelle que nous organisons le 10 décembre prochain à 18 :00
<https://www.facebook.com/events/369719134121322>

On vous attend!



Communiqué

Publication immédiate

La MRC de La Matapédia souligne la contribution de 29 bénévoles matapédiens

Amqui, le 16 décembre 2020 – Dans le cadre du concours bénévole de l'année 2020, les municipalités matapédiennes ont souligné la contribution exceptionnelle de citoyennes et citoyens bénévoles qui font la différence dans leur milieu.

Pour une dixième année consécutive, 18 personnes, soit une par municipalité, ont été honorées à titre de **Bénévoles de l'année**. Ces femmes et ces hommes qui se sont distingués, de façon ponctuelle ou régulière dans les activités de leur municipalité, ont reçu un certificat de reconnaissance, ainsi qu'un panier de produits locaux. Ces personnes sont :

- M. Sylvain Thériault, Albertville
- M. Claude Jacques, Amqui
- Mme Alberte Dionne, Causapscal
- Mme Bernadette Michaud, Lac-au-Saumon
- Mme Mireille Lavoie, Saint-Alexandre-des-Lacs
- Mme Katie-Michelle Côté, Saint-Cléophas
- Mme Pauline Charest Saint-Damase
- Mme Yolaine Dufour, Sainte-Florence
- Mme Johanne Lapierre, Sainte-Irène
- Mme Diane Marquis, Sainte-Marguerite-Marie
- M. Daniel Thibault, Saint-Léon-le-Grand
- M. Réal Francoeur, Saint-Moïse
- Mme Marie-Paule Landry, Saint-Noël
- Mme Annick Boucher, Saint-Tharcisius
- Mme Estelle Allaire, Saint-Vianney
- **Mme Rosaline Duguay, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui**
- M. Rémi Lefrançois, Sayabec
- Mme Judith Lebel, Val-Brillant

Pour la municipalité de St-Zénon-du-Lac-Humqui c'est l'implication de Madame Rosaline Duguay qui a été soulignée:

«Fermière émérite depuis quelques années, Mme Rosaline Duguay a pris la relève de sa mère dans l'administration du comité afin que le Cercle des Fermières continue sa mission. Disponible, madame Duguay est toujours prête à aider et conseiller les autres. Femme d'expérience, elle a été à la tête d'un restaurant à Amqui et du dépanneur du Lac-Humqui pendant les dernières années; elle sait comment ça marche ! Elle n'hésite pas à relever les manches pour donner un coup de main avec son sourire et sa joie de vivre. Merci Rosaline de nous accompagner dans nos évènements afin de dynamiser la municipalité ! »

Pour une quatrième année, le concours a également permis de souligner la contribution de jeunes Matapédiens et Matapédiennes de moins de dix-huit ans qui s'impliquent activement dans leur milieu. Les onze jeunes honorés sont :

- Mme Alyson Sirois-Pitre, Amqui
- M. Justin Allard, Causapscal
- Mme Aurélie Bacon, Lac-au-Saumon
- Mme Marilou Bélanger, Saint-Damase
- Mme Audréane Lessard, Sainte-Isidore
- Mme Emma Bérubé, Saint-Léon-le-Grand
- Mme Laurie Arsenault, Saint-Noël
- M. Luka Lavoie, Saint-Tharcisus
- **Mme Lili Otis, Saint-Zénon-du-Lac-Humqui**
- Mme Charlotte Dumais, Sayabec
- Mme Catherine Plante, Val-Brillant

Pour la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui c'est Lili Otis qui a été récompensé :

«Lili fait partie de la relève du bénévolat au Lac-Humqui. Ayant comme modèle sa grand-mère Rosaline, elle a appris rapidement à faire l'accueil lors d'évènements de toutes sortes et à faire du service lors des repas collectifs. Elle fait ses tâches avec plaisir en plus d'être connue de tous. Elle continue à assister sa grand-mère lors des évènements ainsi qu'à d'autres occasions et les gens sont toujours très contents de la voir. Merci pour ton implication Lili !»

Rappelons que le concours bénévole s'inscrivait, au cours des dernières années, dans le cadre de la Fête des Moissons, un événement rassembleur visant la reconnaissance des gens impliqués dans les 18 municipalités de La Matapédia. En raison de la situation particulière en cette année 2020, la Fête n'a pas eu lieu.

-30-

Pour information : Stéphane Pineault,
coordonnateur de l'écoterritoire habité
s.pineault@mrcmatapedia.quebec
418-629-2053 p.1030

En PJ : Photos des bénévoles de l'année



Règlement fixant le taux de taxation
et le tarif pour la collecte des matières résiduelles
pour l'exercice financier 2021

Résolution n° : 05-21

Considérant qu'un avis de motion, ainsi que la présentation ont été donné le 7 décembre 2020 par la conseillère Caroline Dumont ;

En conséquence, il est proposé par Jean-Louis Arsenault, appuyé par Marc Michaud, et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui adopte le règlement 05-2020 qui suit :

Article 1 Préambule

1.1 Préambule : Le préambule en fait partie intégrante

1.2 Définition : Aux fins du présent règlement, on entend par :

« Unité de logement » : consiste en une pièce ou un groupe de pièces communicantes ayant une entrée distincte, servant ou destinée à servir de résidence ou de domicile à une ou plusieurs personnes et où l'on peut généralement préparer et consommer des repas, vivre et dormir, et comportant des installations sanitaires.

Article 2 Titre

Le présent règlement porte le titre de règlement numéro 05-2020, intitulé « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET LE TARIF POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ».

Article 3 Application

3.1 Application générale : le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui.

3.2 Compensation : Toute compensation visée par le présent règlement est payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée en raison duquel elle est due. Ces compensations sont exigibles même de celui qui refuserait les services.

3.3 Période couverte : La taxe foncière générale ainsi que toute autre taxe et compensation imposées et prélevées par le présent règlement, couvrent la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

3.4 Paiement : La taxe foncière générale ainsi que toute autre taxe et compensation imposées et prélevées par le présent règlement, le conseil décrète que la taxe foncière

et la taxe pour la collecte des ordures seront payables en six versements : le premier versement étant dû trente (30) jours après la date d'envoi du compte de taxes, le deuxième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du premier versement, le troisième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du deuxième versement, le quatrième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du troisième versement, le cinquième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du quatrième versement et le sixième versement étant dû quarante-cinq (45) jours après la date d'échéance du cinquième versement et ce, pour les comptes de taxes excédant 300\$.

Article 4 Taxe Foncière Générale 2021

Le taux de la taxe foncière générale : Afin de pourvoir aux deniers nécessaires pour défrayer le coût des dépenses courantes de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, le taux de la taxe foncière générale est d'un dollar (1\$) du cent dollars (100\$) d'évaluation et, par le présent règlement et conformément à la Loi, ce taux est imposé et prélevé sur les biens-fonds imposables situés sur le territoire de la Municipalité, et se répartit comme suit :

DÉTAILS :

Taxe foncière générale:	83%
MRC Matapédia:	11%
Incendie:	3%
Sûreté du Québec:	3%

Article 5 Compensation pour le service d'enlèvement des matières résiduelles et recyclables

Pour défrayer le coût de l'enlèvement, du transport et de la disposition des matières résiduelles et des matières recyclables une compensation est imposée et doit être prélevée pour l'exercice financier 2021 suivant les taux établis et selon les catégories d'usagers qui suivent :

RÉSIDENCE	150\$
COMMERCE ET FERME	170\$
CHALET	75\$

Article 6 Tarif de l'intérêt sur les arrérages

Le taux d'intérêt pour arrérage de 10% par année s'applique à toutes taxes, compensations, permis ou créances dus à la municipalité.

Article 7 Entrée En Vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Nouvelles municipales

Avis à la population



Prenez note que pour se conformer aux exigences gouvernementales, les séances du conseil sont maintenant tenues en visio-conférence. Si vous avez des questions à soumettre veuillez les soumettre par la poste, par courrier électronique à l'adresse suivante :

lachumqui@mrcmatapedia.quebec ou laissez un message au bureau municipal 418-743-2177 poste 1675

Votre municipalité

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte au public

le jeudi de 18h30 à 20h.

418-743-2097 poste 0

Bienvenue à tous!



RÉZO DE LA MATAPÉDIA LE NOUVEAU COMITÉ D'ACCUEIL RECHERCHE DES BÉNÉVOLES

Amqui, 8 février 2021.

Place aux jeunes et la MRC de La Matapédia s'unissent pour former un nouveau comité, le RÉZO de La Matapédia. Comme ses voisins de La Matanie et de Rimouski-Neigette, le RÉZO de La Matapédia aura pour objectif d'offrir des activités de réseautage et d'accompagner les nouveaux arrivants dans leur processus d'intégration. Une invitation est lancée à toutes les personnes qui désireraient contribuer au nouveau comité en participant à la rencontre virtuelle d'information qui se tiendra le 23 février prochain à 18 h 30. Les liens pour se connecter sont disponibles dans la section Événements des pages Facebook Place aux jeunes de La Matapédia et MRC de La Matapédia.

« On sait à quel point l'accueil réservé aux nouveaux arrivants est important dans leur cheminement d'intégration. En entreprise, il est souvent démontré que de prendre le temps de bien accompagner un nouvel employé augmente les chances que celui-ci s'intègre bien dans sa nouvelle équipe de travail et désire rester en poste plus longtemps. C'est la même chose pour un nouvel arrivant qui s'établit dans une communauté. Avec les activités du RÉZO de La Matapédia, nous aimerions rassembler une équipe dévouée de bénévoles prêts à offrir de leur temps pour nous aider à organiser, par exemple, des activités de découvertes de la région. » mentionne Mme Léïla Perreault, agente de migration pour Place aux jeunes de La Matapédia.

« Être une meilleure collectivité d'accueil, c'est l'un des axes stratégiques du plan régional d'attractivité de La Matapédia. Ce n'est pas qu'il ne se fait rien, ni que ce qui se fait déjà est mal réalisé, on voit plutôt la possibilité, avec le RÉZO, d'augmenter notre offre aux nouveaux arrivants et de vraiment créer ce petit plus qui va faire que l'on va se démarquer et faciliter l'enracinement des nouveaux Matapédiens » renchérit Mme Isabelle Pinard, conseillère en développement, promotion et attractivité à la MRC de La Matapédia.

« Les bénévoles ne seront pas laissés à eux-mêmes, Isabelle et moi, nous comptons nous investir activement avec eux pour organiser des activités. Une chose est certaine, on souhaite vraiment laisser de la place pour que tous se sentent à l'aise d'apporter leurs idées et d'offrir leur aide, dans le respect du temps qu'ils seront prêts à y consacrer. » conclue Mme Perreault.

-30-

Sources :

Léïla Perreault, agente de migration Place aux jeunes de La Matapédia
418 629-2572 paj@tremplintravail.com

Isabelle Pinard, conseillère en développement,
promotion et attractivité à la MRC de La Matapédia
418 330-3037 i.pinard@mrcmatapedia.quebec

Le Mot vert du mois – « Multiplateforme : Où s'en est? » - Février 2021

Bonjour à toutes et tous,

Le 12 mars dernier, les MRC de La Matapédia et de La Mitis annonçaient un projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles situé à Saint-Moïse comprenant une plateforme de compostage, un lieu d'enfouissement technique et un écocentre. Le but est de réduire nos coûts de gestion des matières résiduelles qui augmentent à chaque année et d'avoir enfin du compost à retourner aux citoyens. Lors de l'annonce, un site web a été mis en ligne afin de présenter et suivre le projet (ecoregie.ca/multiplateforme). Alors, où s'en est?

L'Étude d'Impact sur l'Environnement (ÉIE) a débuté l'automne dernier. Le but de cette étude est de tout connaître sur le futur site et ses impacts potentiels (Faune, flore, cours d'eau, milieux humides, hydrogéologie, archéologie, gaz à effet de serre, impacts sonores, la circulation, etc.), puis de trouver les mesures d'atténuations sur ces impacts potentiels.

Dans ce contexte, des consultations publiques ont été planifiées afin de connaître l'avis des voisins, des citoyens de La Matapédia et de La Mitis, des experts, etc. et ainsi avoir toutes les données dans les mains pour une meilleure prise de décision, donc un meilleur projet pour nous tous. Ces consultations impliquent de faire des présentations en salle où chacun peut apporter son point de vue et poser des questions ou encore lors de rencontres en petit groupe pour discuter d'enjeux particuliers.

Puis : COVID-19. Les plans de consultation ont changé plusieurs fois et nous voyons aujourd'hui encore que les rencontres en *présentiel* ne pourront pas se faire à court terme.

Pour pallier à cette situation, la RITMR Matapédia-Mitis tiendra une rencontre virtuelle afin de présenter le projet à toutes et tous, répondre autant que possible aux questions et recueillir les commentaires et suggestions des participants. Cette rencontre se tiendra par Zoom mardi le 16 février 2021, 19h30. Inscription obligatoire via le www.ecoregie.ca/multiplateforme. Nous comprenons que ce n'est pas tout le monde qui a accès à Zoom, mais le contexte laisse peu d'option. Dès que possible, des rencontres en personne auront lieu.

Pour plus d'informations sur ce projet, visitez le www.ecoregie.ca, téléphonez au 418 629-2053, poste 1138 ou écrivez-nous au matresi@matapedia.qc.ca.

Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : www.ecoregie.ca

Courriel: matresi@matapedia.qc.ca

Tél. : 418 629-2053, poste 1138

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE TRANSFORMATION



Vous prévoyez construire une nouvelle résidence, un chalet? Vous prévoyez remplacer votre balcon, ajouter une galerie à votre résidence vous faire une terrasse? Le permis de construction ou de transformation est pour vous.

Faire une demande de permis de construction ou de transformation représente une démarche dont le temps de traitement peut varier de quelques minutes à quelques semaines, tout dépendant de la nature des travaux et de leur complexité.

Des formulaires de demande de permis sont disponibles au bureau municipal.

Ceux-ci indiquent tous les documents nécessaires à la présentation de votre projet et peuvent accélérer, dans certain cas, le traitement de votre demande. Renseignez-vous.

L'octroi d'un permis de construction correspond à des objectifs précis, dont celui de pouvoir contrôler la nature des travaux sur le territoire, afin qu'on ne construise pas n'importe quoi, n'importe où.

De cette façon, les résidents sont assurés de bénéficier d'un milieu bâti plus uniforme et plus sécuritaire. Par exemple, en sachant qu'il doit obtenir un permis, votre voisin y pensera peut-être à deux fois avant d'agrandir sa résidence jusqu'à votre ligne de terrain en utilisant des matériaux non conformes.



Effectuer des travaux de construction ou de transformation sans permis de la municipalité occasionne des problèmes aux contrevenants et l'inspecteur responsable de la municipalité peut faire cesser les travaux.

Un message de votre municipalité

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.



POMPIERS VOLONTAIRES RECHERCHÉS POUR LE MAINTIEN DES CASERNES DE SAINT-VIANNEY ET SAINT-LÉON-LE-GRAND

Pour intervenir de façon sécuritaire et légale, chaque caserne incendie de la MRC de La Matapédia doit compter sur un nombre minimal de 8 pompiers disponibles et prêts à intervenir en tout temps. Présentement, les casernes des municipalités de Saint-Vianney et Saint-Léon-le-Grand ne rencontrent pas cette condition minimale et sont donc menacées de fermeture à court terme.

Afin de maintenir ces casernes en opération, la MRC de La Matapédia est à la recherche de candidats pour atteindre et conserver un nombre minimal de 8 pompiers. Les qualifications requises pour devenir pompiers volontaires sont les suivantes :

- Être âgé d'au moins 18 ans ;
- Détenir un diplôme d'études secondaires ou son équivalence ;
- Posséder une automobile et détenir un permis de conduire de classe 4A ou s'engager à l'obtenir ;
- Être disponible et prêt à intervenir rapidement sur une intervention en fonction des besoins du service incendie ;
- Détenir une autorisation de son employeur permettant d'être libéré de son travail lors d'alertes ;
- Être disponible et prêt à suivre les formations exigées par la MRC de La Matapédia (formation de base de 255 heures minimum ; des spécialités de 30 heures chacune vous permettront d'opérer l'autopompe, le camion échelle ou de faire partie de l'équipe de désincarcération ; un entraînement de 3 heures par mois est réalisé en caserne.

Les conditions d'embauche sont celles définies par la MRC de La Matapédia et applicables à tout le personnel du service de protection incendie et d'organisation de secours.

Vous êtes intéressés à devenir pompier volontaire ?

Nous vous invitons à soumettre votre candidature au plus tard le vendredi 30 avril 2021 par courriel à g.paradis@mrcmatapedia.quebec ou au service de protection incendie et d'organisation de secours au 21, rue des Ateliers, Amqui (Québec), G5J 3H5. Pour toute question supplémentaire concernant le dépôt de votre candidature, vous pouvez contacter M. Ghislain Paradis, directeur du service incendie, au 418 629-6156, poste 1151.

Si le nombre minimal de 8 pompiers par caserne est atteint au 30 avril 2021 :

- La formation pour les nouveaux pompiers débutera en juin ;
- La MRC de La Matapédia recevra en continu les candidatures de toute personne intéressée à devenir pompier volontaire au-delà de cette date pour s'assurer d'avoir un nombre minimal de 8 pompiers volontaires disponibles par caserne.

Si le nombre minimal de pompiers volontaires n'est pas atteint au 30 avril ou si, après cette date, le nombre minimal de pompiers ne peut être maintenu, la MRC de La Matapédia entreprendra le processus de fermeture des casernes concernées.



En 2021, comment prendre soin de **MA SANTÉ MENTALE ?**

À l'aube d'une nouvelle année, plusieurs se fixent des **objectifs à atteindre** durant les semaines et mois suivants le jour de l'An. Les résolutions les plus répandues sont celles reliées à la santé physique : manger mieux, cesser de fumer, être plus actif, etc.

Mais qu'en est-il de l'**état de notre santé mentale** à travers toutes les obligations parentales, professionnelles et sociales, pandémie ou non? Pourquoi ne prendrions-nous pas du temps pour déterminer des actions ou comportements concrets qui seraient bénéfiques pour notre bien-être émotionnel et psychologique? En voici quelques exemples :

- **M'accorder plus de moments pour moi;**
- **M'entourer de gens bienveillants;**
- **Comme la pandémie semble vouloir perdurer durant les premiers mois de cette nouvelle année, faire une rétroaction des choses qui m'ont aidé en 2020 en les remettant à profit durant les périodes plus difficiles;**
- **Briser l'isolement en communiquant par téléphone ou vidéoconférence avec un proche ou une personne significative quotidiennement;**
- **Pour les voyageurs en manque de dépaysement, découvrir les endroits magnifiques qui se trouvent bien souvent tout près de chez soi et s'exercer à remarquer le beau dans ce qui nous paraît ordinaire;**
- **Offrir mon aide à quelqu'un, rendre service davantage pour donner un sens à ce que je vis;**
- **Demander de l'aide quand on ne se reconnaît plus, quand les événements nous dépassent.**

Comme le dicton l'exprime si bien, les pensées s'envolent, les écrits restent. Prenez le temps d'écrire vos résolutions sur une feuille pour donner encore plus de sens au processus.

Mélissa Caron,

Agente de développement communautaire

**N'hésitez pas à nous contacter !
N'oubliez pas que nous sommes là pour vous.**



**Rayon de Partage
en santé mentale**

67, rue Desbiens, Amqui (Q c) G5J 3P5

418-629-5197

www.rayondepartage.com

**** RAPPEL ****



Médaille pour chiens



Selon le règlement provincial sur la Loi de l'encadrement des chiens, la municipalité se voit dans l'obligation d'exiger des médailles pour tous les chiens.



Vous devez vous rendre au bureau municipal, le formulaire d'enregistrement vous sera remis afin d'être complété et le coût est de 5\$.



Le formulaire d'enregistrement est également disponible :

- Sur le site Internet <http://www.lachumqui.com>
- Sur le Facebook de la municipalité

Veillez l'imprimer, le remplir, le signer et le retourner au bureau municipal.



Pour toutes questions communiquez avec la municipalité au 418-743-2177
146, route 195.





FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT - MÉDAILLE POUR CHIEN

Propriétaire du chien		
Nom :		
Adresse complète :		
Téléphone :	Cell :	Courriel :

Identification du chien	Identification du second chien
Nom :	Nom :
Race :	Race :
Couleur :	Couleur :
Année de naissance :	Année de naissance :
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Stérilisation : <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N	Stérilisation : <input type="checkbox"/> O <input type="checkbox"/> N

Réservé à l'administration	
<u>Identification du chien</u>	<u>Identification du second chien</u>
Date :	Date :
Vendu par :	Vendu par :
# de médaille :	# de médaille :

La médaille au montant de 5\$ est valide pour toute la durée de vie de l'animal. La licence est indivisible, non transférable et non remboursable.

Prenez note : Si la médaille est perdue vous devez la remplacer pour une nouvelle au montant de 5\$.

Enregistrer le chien dans un délai de 30 jours de l'acquisition ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Dispositions visant la prévention des nuisances :

- Garder l'animal sur la propriété au moyen d'une clôture, laisse, corde ou tout moyen adapté à la taille et au poids;
- Dans les sentiers et endroits publics, les animaux doivent toujours demeurer en laisse;
- Attention aux nuisances par le bruit : aboiements excessifs, hurlements, gémissements de manière à troubler la paix;
- Toujours ramasser les excréments laissés par votre chien sur la propriété publique ou privée.

ÊTRE PROPRIÉTAIRE D'UN ANIMAL COMPORTE DES RESPONSABILITÉS, RESPECTER LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR EN FAIT PARTIE.